

## Mise en valeur coloniale et développement

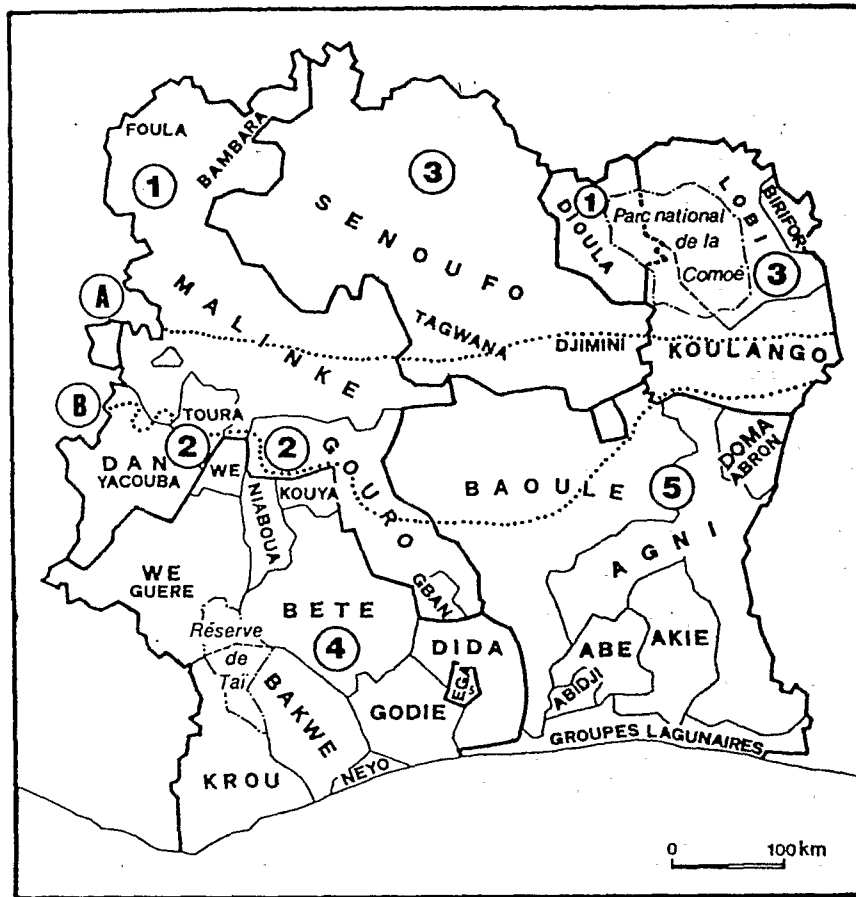
*Perspective historique  
sur deux exemples ouest-africains*

par J.P. CHAUCHEAU

Ce qu'oublient souvent les théories du développement, même les plus ouvertes à la légitime spécificité des « développés », c'est que le développement fait déjà partie de l'expérience historique de ces populations. Au moins dans la plupart des régions de l'Afrique occidentale, notamment francophone, la « mise en valeur » coloniale qui a suivi la sujétion politique a généralisé l'intervention extérieure. On est en droit de penser que celle-ci, constituant la toile de fond de l'existence des populations, a été en quelque sorte intériorisée par elles non seulement pour « s'adapter » à la situation nouvelle — selon une terminologie empruntée à la biologie, donc à manier avec précaution comme toute analogie — mais encore pour se reproduire dans sa spécificité. Bien des « traditions », repérées comme « obstacles » au changement imposé par les colonisateurs ou les développeurs contemporains, sont ainsi ni plus ni moins des créations de la situation coloniale ou « de développement ».

Plus encore, l'intégration de la situation coloniale ou de développement dans les processus internes de repro-

CARTE DES ETHNIES



- |                          |   |                 |        |                        |
|--------------------------|---|-----------------|--------|------------------------|
| Mandé du nord ou Manding | ① | } GROUPES MANDE | —      | Limite de groupes      |
| Mandé du sud             | ② |                 | ---    | Subdivisions ethniques |
|                          | ③ |                 | Ⓐ..... | Limite nord du CAFÉ    |
|                          | ④ |                 | Ⓑ..... | Limite nord du CACAO   |
|                          | ⑤ |                 |        |                        |

duction sociale peut aller jusqu'à ce que l'on pourrait désigner comme une « appropriation » de cette situation par les sociétés concernées. C'est en général le cas des « développements réussis », comme la généralisation de l'arachide en Sénégambie, de l'économie de plantation au Ghana, en Côte-d'Ivoire et au Nigeria, de la culture du palmier à huile au Dahomey ou au Nigeria encore. Le « développement » de ces cultures d'exportation durant la période coloniale sera considéré — notamment par les colonisateurs français, davantage portés que les anglais à ramener tout changement aux effets de leur propre action directe — comme le résultat prédéterminé d'une politique cohérente et suivie avec détermination. L'analyse historique montre au contraire que, chronologiquement, l'expansion des cultures d'exportation a précédé la colonisation proprement dite et que, structurellement, c'est la reconversion endogène des économies africaines qui explique les conditions de cette expansion beaucoup plus que les politiques économiques et les opérations ponctuelles de mise en valeur coloniale.

De ce point de vue aussi, le discours dominant du développement n'a guère changé, qui attribue les échecs aux « blocages » des collectifs « à développer » et les réussites à l'action des « développeurs ». En réalité l'intervention extérieure, et précisément celle conduite et planifiée par le Pouvoir colonial et par les États contemporains au nom du bien-être des populations, n'est du point de vue de celles-ci qu'un élément important de leur propre pratique historique. Je vais essayer de le montrer à partir de deux exemples concrets en insistant particulièrement sur la période durant laquelle le « développement » était plus connu sous le nom de « mise en valeur coloniale ».

L'économie de plantation ivoirienne : « développement réussi » ou détournement du projet colonial ?

Le premier exemple concerne l'histoire de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire. Je présenterai d'abord la

version que l'on pourrait appeler « officielle » de cette histoire, couramment admise et véhiculée dans maints travaux universitaires et dans les documents administratifs et d'expertise. Je lui opposerai une reconstitution à partir de dépouillement d'archives coloniales et d'enquêtes de terrain ; puis je commenterai le sens de cet « écart ».

Arrivée récemment au 1<sup>er</sup> rang mondial pour la production de cacao, au second pour le café, l'économie ivoirienne est dominée par l'économie de plantation. Celle-ci est avant tout le fait d'une multitude d'exploitations villageoises très généralement de petites dimensions (environ 3-4 ha). Popularisée par l'ouvrage de Samir Amin sur « le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire », l'image dominante de cette économie paysanne est d'être un héritage de la colonisation et de constituer le type même de l'économie dominée et extravertie.

Son histoire, telle qu'elle est couramment admise, débiterait dans le sud-est du pays, précisément dans les petits royaumes agni proches de l'actuel Ghana, sous les influences conjointes suivantes : introduction de la culture du cacao et sa vulgarisation autoritaire par l'Administration coloniale en 1908 dans l'ensemble des régions « pacifiées » à cette date ; aptitude particulière de la société agni à accueillir les innovations économiques du fait d'une structure sociale « évoluée » (c'est-à-dire stratifiée et tournée vers l'accumulation de biens) et d'une histoire très anciennement ouverte aux échanges avec les Européens ; enfin exemple des premières plantations européennes dans la région et de celui de l'économie cacaoyère de la Gold-Coast d'alors (l'actuel Ghana), d'autant plus prégnant au regard des Agni que c'était leurs « cousins » akan qui se lançaient, de l'autre côté de la frontière coloniale, dans cette nouvelle spéculation. Ainsi, après quelques hésitations dues au caractère autoritaire des mesures coloniales et à l'insuffisance des voies d'évacuation, les années 1920 voient, toujours selon l'histoire communément admise, un véritable engouement des populations agni à suivre la politique coloniale. Malgré des mesures identiques prises par l'Administration pour diffuser la cacaoculture dans l'ouest du pays (« pacifié » plus tardivement), ces régions (gouro, bété, « krou » en

général) restent réfractaires à la nouvelle économie marchande : elles demeurent engoncées dans une production d'autosubsistance et ne brisent leur « isolement sylvestre » que pour fournir de la main-d'œuvre aux chantiers du sud-est et de la côte.

La diffusion de la caféiculture dans les années 1930 suit le même schéma « officiel ». Malgré la crise économique sévissant à cette époque, l'action administrative, l'exemple des plantations européennes et les hauts cours du café déterminent une adoption spontanée de cette culture, particulièrement dans le centre de la colonie (pays baoulé) et, cette fois, également dans l'ouest, où des « étrangers » originaires des savanes du nord et du sud-est prennent une part importante à sa diffusion.

Enfin, après la Seconde Guerre mondiale et avec l'amélioration des voies d'évacuation grâce au financement administratif (comptes café et cacao, FIDES...) l'économie de plantation se diffuse en quelque sorte mécaniquement soit par l'émigration dans l'ouest de colons dynamiques originaires des cercles du nord et de l'est, soit par l'adoption de l'économie de plantation par les populations de l'ouest enfin sorties de leur torpeur traditionnelle.

En fin de compte, malgré les mesures impopulaires et les abus de la colonisation, la politique de mise en valeur aurait porté ses fruits. Elle a conquis les populations qui, après quelques hésitations, se sont rendues à l'évidence de son bien-fondé, à tout le moins à la conclusion que, dominées pour dominées, le cacao et le café étaient des cultures payantes. D'abord obligées par la contrainte ou par le paiement de l'impôt, elles ont été finalement « adoptées » ; mais la progression spectaculaire de la production reste considérée comme le résultat d'une politique agricole cohérente et soutenue. La preuve de la nécessité de l'intervention administrative est apportée par le fait que, laissées à elles-mêmes, les populations risquent de transformer ce « développement réussi » en une hypothèque sur l'avenir : la culture *extensive* caractéristique des plantations villageoises (mise en culture d'une superficie maximale au détriment des soins culturels, de la productivité et même de la capacité en main-d'œuvre pour assurer la récolte totale) est source de dangers :

déforestation, développement du parasitisme, menace de l'équilibre foncier, dépendance des exploitants vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère. Ces craintes sont exprimées par l'Administration dès le début de « l'engouement » pour le cacao en pays agni vers 1920, alors que, pourtant, l'opération était encore loin d'être assurée. La méfiance des services agricoles à l'égard d'une économie de plantation indigène laissée à elle-même et caractérisée, en quelque sorte et par définition, d'« anarchique », ne fera que croître.

D'un côté les colonisateurs se félicitent des résultats de leur action concernant l'extension des plantations qu'ils attribuent à leurs propres incitations (distribution de semence, création de champs de démonstration, surveillance des plantations allant jusqu'à l'interdiction des défrichements nouveaux, etc.), d'un autre côté ils ne voient en l'initiative « indigène » que source de problèmes futurs.

\*  
\* \*

Cette série d'interprétations de l'historiographie dominants est quelque peu remise en question par la reconstitution minutieuse des faits.

Il est aisé de montrer tout d'abord que les circonstances, généralement avancées, de la naissance de l'économie de plantation ivoirienne sont le fruit d'une interprétation *a posteriori* ne traduisant nullement la réalité. En premier lieu, les premières exploitations indigènes de cacao et de café ont été créées à partir de 1880 dans la région de Tabou, à l'extrême sud-ouest du pays. A cette époque et jusqu'à la Première Guerre mondiale, les Krou et Grebo de cette région participaient à l'économie d'échange libérienne vers laquelle ces productions étaient évacuées. C'est bien au contraire l'occupation et l'intervention administrative françaises qui ont eu pour résultat de couper cette région de son débouché historique. Cette petite production marchande villageoise a vivoté ensuite jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale ; le délaissement de cette région au profit de celle du sud-est, mieux lotie en centres d'achats

et en pistes d'évacuation, mais aussi les obligations en recrutement de main-d'œuvre plus fortes à l'ouest, l'ont ensuite fait disparaître. Notons au passage que cette économie de plantation s'était donc créée hors de toute intervention administrative — c'est plutôt celle-ci qui l'a condamnée en instaurant une inégalité de traitement entre l'est et l'ouest du pays. Remarquons en outre qu'elle est apparue dans des groupes sociaux réputés sans organisation politique et sociale « évoluée » : des sociétés segmentaires sans pouvoir centralisé et dénuées de fortes hiérarchies sociales peuvent fort bien s'intégrer à une production marchande dès lors que les conditions extérieures s'y prêtent. Il en résultait en général non une centralisation politique et un développement des écarts statutaires et hiérarchiques internes mais la mise en place d'un réseau commercial entre petites cités autonomes et incorporation d'esclaves dans les groupes de production comme dans la plupart des groupes spécialisés dans le courtage sur le littoral ouest-africain au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exemplarité des premières plantations européennes du sud-est et la proximité des plantations indigènes de Gold-Coast comme facteur d'adoption du cacao par les Agni doivent être également relativisées. Les plantations européennes du début du siècle ont été un échec économique. La première et la plus importante, celle d'Élima dans le Sanwi agni, ne se mit au cacao que tardivement et la mauvaise qualité de l'encadrement technique européen en fit surtout une exploitation forestière. Quant aux plantations indigènes de Gold Coast, elles débutèrent en pays akwapim, dans le centre de la zone forestière du pays, et gagnèrent d'abord le pays ashanti, assez éloigné de la frontière ivoirienne. Le pays « agni » de Gold Coast resta toujours en décalage par rapport aux grands centres cacaoyers de l'actuel Ghana. D'autre part, si les Agni de Côte-d'Ivoire étaient parfaitement au courant de ce qui se passait chez leurs « cousins » orientaux de par leurs relations historiques et sociales, les conditions du développement cacaoyer furent très différentes dans la colonie anglaise où toute intervention coloniale directe et autoritaire sur les structures de production était évitée au

profit d'une politique de libre accès au réseau des maisons de commerce.

Reste à évaluer précisément l'efficacité de l'intervention coloniale française. On a vu que le cacao et le café étaient cultivés avant celle-ci dans le sud-ouest ; le café existait d'ailleurs à l'état spontané et ces variétés furent effectivement exploitées par les paysans lorsque l'administration encouragea la vente de ce produit. Il s'agit donc, si l'on parle de l'« introduction » de ces produits par l'administration, d'une introduction toute symbolique. On peut montrer qu'en réalité l'efficacité de l'intervention coloniale ne se situe pas du tout là où elle le prévoyait (l'instauration d'exploitations encadrées) et que ce sont les effets inintentionnels de son action qui ont déterminé les conditions d'un développement endogène des plantations villageoises (« développement » inégal des régions, ponction de travail forcé, migrations de travail, conditions différentielles de reconversion pour les économies précoloniales des différentes régions sur lesquelles je ne peux d'ailleurs m'étendre ici).

Examinons rapidement les principales mesures ponctuelles et sectorielles prises par l'Administration pour « introduire » le cacao. Organisée à partir de 1908, la distribution de semences assortie de l'obligation de planter et les champs de démonstration furent un échec. Les « plantations collectives » obligatoires qui suivirent — imaginées sur la base du « collectivisme » et du respect de l'autorité supposés inhérents à l'esprit africain — ne survécurent que grâce à un dispositif de surveillance et de sanction renforcé. A partir de 1917, l'Administration maintient le dispositif bien qu'elle note l'apparition de « parcelles individuelles » et que les plantations collectives passent pour la propriété des chefs. Les distributions de semence par les premières stations agricoles sont réservées à ces plantations encadrées, aux auxiliaires indigènes de l'Administration, à quelques commerçants africains et bien sûr aux planteurs européens. Les planteurs agni achètent eux-mêmes des cabosses en Gold Coast ou auprès de planteurs européens. Le service agricole du cercle de l'Indénié se voit interdire par les paysans l'accès aux plantations individuelles car « elles n'appartiennent pas à l'Administration ». Bien d'autres indications encore

montreraient que, loin de suivre les incitations de l'Administration, les plantations villageoises se sont constituées *contre* les modalités que celle-ci entendait imposer. Après avoir constaté avec un étonnement non dissimulé l'extension des plantations dans tout le sud-est à partir de la fin de la première guerre, les colonisateurs sont en fait contraints d'adopter une politique de laisser-faire, notamment en instaurant la possibilité de rachat du travail forcé dans ces régions, pour ne pas entraver un dynamisme tout à fait étranger à l'action administrative. Telle la mouche du coche, l'administration se proposera ensuite, avec persévérance et sérieux, de convaincre les populations d'intensifier un mouvement que celles-ci avaient inauguré en contournant les mesures coloniales et qu'elles continuaient sans demander son avis au pouvoir colonial.

Bien au contraire, à l'ouest du pays, chez des populations considérées avant même qu'elles soient réellement administrées comme « sauvages » et isolées, l'Administration accentue la ponction en main-d'œuvre pour les colons européens de la région et les chantiers publics et privés de la côte et du sud-est. Après avoir imaginé une migration de ces « peuplades arriérées » pour mettre en valeur le sud-est, elle prône dans les années 1930 la colonisation de l'ouest par les populations travailleuses et « évoluées » du nord et de l'est. Mais là encore elle ne fait que prendre le train en marche, le mouvement étant déjà amorcé par des Dioula, Baoulé et Agni. Le résultat inattendu le plus important de la politique autoritaire de l'Administration concerne le recrutement de travail forcé. Si à l'ouest, considéré comme réservoir de main-d'œuvre au même titre que le nord, il constitue un facteur de démobilisation à l'égard de l'économie de plantation, le courant de main-d'œuvre orienté au départ vers les entreprises coloniales est rapidement détourné vers les plantations africaines de la côte et du pays agni. Les fuites des chantiers, les migrations clandestines pour échapper aux contraintes coloniales bien plus lourdes à l'ouest, enfin l'installation sur place au terme de l'obligation de travail fournissent aux planteurs agni une main-d'œuvre « cliente », bientôt rémunérée en terre, en produit ou en argent à l'égal des travailleurs voltaïques qui affluent à

partir de la fin des années 1930. Dans ce dernier cas également le projet colonial contenu dans l'intégration au territoire de la Côte-d'Ivoire de la partie méridionale de la Haute-Volta (1932) est largement perverti. Prévus pour alléger les obligations en travail forcé des populations forestières, qui se consacraient alors à leurs petites exploitations familiales, les Voltaïques et notamment les Mossi désertent dès qu'ils le peuvent les entreprises européennes et s'emploient auprès des planteurs agni avant d'établir eux-mêmes leurs plantations. Et, dans cette même période, les plantations européennes soutenues à coup de recrutement forcé de main-d'œuvre et de prix d'achat surpayés périclitent...

Le grand « boom » de l'économie de plantation après la seconde guerre, que les hauts prix du début des années 1950 ne font qu'amplifier, est consécutif à l'abolition du travail forcé et du code de l'indigénat en 1946-47. Cette mesure, décidée contre l'opinion européenne locale par le gouvernement de l'immédiat après-guerre, va permettre à l'économie de plantation ivoirienne d'accoucher de toutes ses potentialités. Les luttes syndicales et politiques consisteront jusqu'en 1952-1953, pour les leaders politiques issus du Syndicat agricole africain créé en 1944, à abattre les dernières résistances opposées par les tenants d'un colonialisme archaïque. D'une certaine façon la victoire du RDA mené par Houphouët-Boigny consacrait l'autonomie de l'économie de plantation vis-à-vis de l'action colonisatrice et de ses projets de développement. A partir de 1953 c'est autant la politique coloniale qui choisit de collaborer avec les leaders représentatifs de l'économie de plantation indigène que l'inverse. Dès lors l'action administrative se cantonnera à des interventions incitatives discrètes sur le milieu paysan, reconnaissant sa faible capacité à influencer sur ce vaste mouvement de généralisation des plantations.

Après l'Indépendance, la politique de laisser-faire de l'État ivoirien assurera la continuité des revendications nées de la lutte anticoloniale. Le slogan « la terre appartient à celui qui la travaille » facilite effectivement la mise en valeur de l'ouest forestier sous la pression d'une immigration massive venue du nord et surtout du pays baoulé. Assez vite cependant les mêmes problèmes se

posent qu'à l'époque coloniale, mais cette fois avec une vigueur accrue par la dimension prise par l'économie de plantation : la « course à la terre » suscite une déforestation réelle, les problèmes fonciers sont renforcés par leur aspect ethnique... Dès la fin des années 1960, l'État ivoirien et son encadrement technique européen reprennent le même langage que l'État colonial. Le mot d'ordre est d'intensifier, de rationaliser, d'encadrer les plantations. Le gouvernement a cependant toujours répugné à engager des opérations coercitives et radicales, au contraire d'autres secteurs comme le coton ou le palmier à huile, et sans doute parce que les dirigeants conservaient en mémoire le poids historique des planteurs. Mais certainement aussi parce que, mieux que les experts étrangers et les jeunes cadres ivoiriens, les anciens dirigeants dont beaucoup sont d'anciens planteurs savent à quel point une intervention extérieure « prend » difficilement sur ce secteur de plantations villageoises.

On peut résumer ainsi l'analyse : l'économie de plantation villageoise n'apparaît en fin de compte comme un développement réussi que dans la mesure où la dynamique paysanne s'est approprié ce secteur contre les plans et projets ponctuels de l'Administration, systématiquement détournés de leurs objectifs. Les moyens de cette réussite furent d'une part l'« auto-transformation » sociale des sociétés rurales sur laquelle je ne peux m'étendre et où l'action coloniale a pesé, ici encore, de façon inintentionnelle en instituant dès le départ des inégalités régionales ; d'autre part une méthode de culture dite extensive, privilégiant la productivité du travail sur la productivité à l'hectare, en rapport avec la rationalité interne de la production paysanne (stratégies foncières, attirance de la main-d'œuvre rémunérée par accès au faire-valoir direct, association des cultures pérennes et des cultures vivrières dont la vive croissance durant la période coloniale reste largement méconnue, etc.)

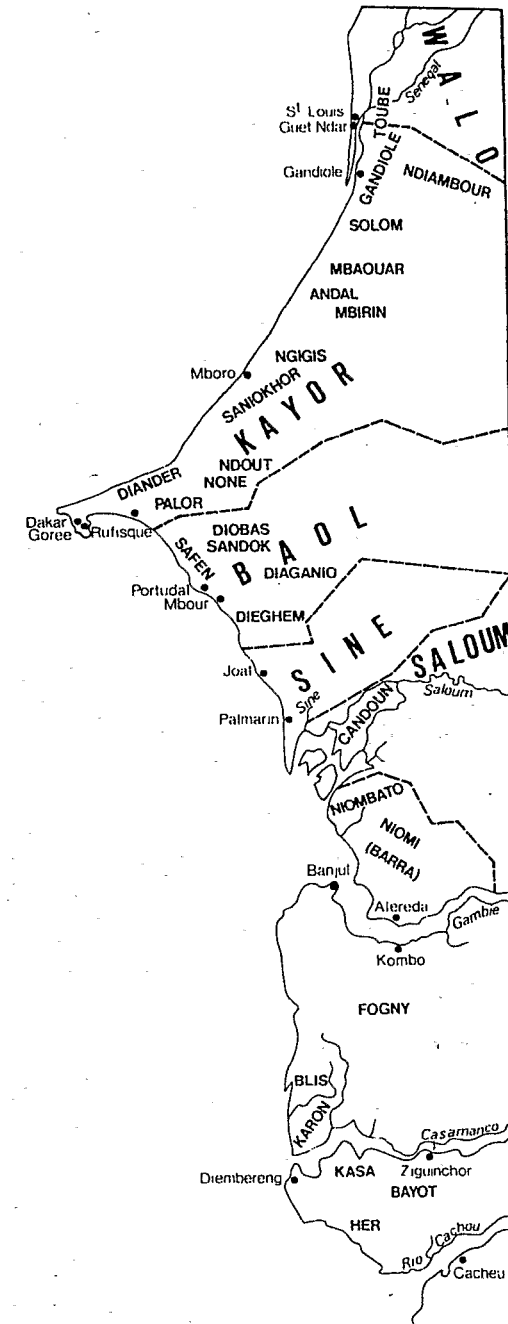
C'est certainement dans cet aspect technique de l'économie de plantation que résident les principales contradictions. Il est inséparable de la logique économique et sociale paysanne et il est l'élément moteur de la réussite globale de ce secteur, réussite qu'a pu s'attribuer le pouvoir colonial et que peut s'attribuer l'État indépendant à

condition de « gommer » dans l'historiographie officielle un certain nombre d'événements ou de processus de l'histoire réelle. Mais la technique extensive comporte ses propres limites qu'elle rencontre inévitablement à terme : saturation foncière, déséquilibre écologique, disponibilité en main-d'œuvre non familiale. Ces limites étaient déjà perçues par l'Administration coloniale sur la base d'un raisonnement techniciste juste ; bien qu'elles ne soient pas objectivement atteintes à l'époque, elles étaient utilisées par le pouvoir colonial comme preuve de l'« anarchisme » et de « l'irrationalité » du système « indigène ». Il n'empêche que c'est bien ce système, parfaitement rationnel dans le cadre *global* de la logique paysanne, qui a pu, seul, assurer la « prise » et le développement de l'économie de plantation. A l'heure actuelle les limites techniques de ce système commencent à être objectivement atteintes. La colonisation des terres de l'extrême sud-ouest du pays constitue son ultime « ballon d'oxygène ». Le problème fondamental est que l'intensification du système ne peut se faire qu'au prix d'un encadrement des exploitations, d'un aménagement de l'emprise foncière et des techniques culturelles, d'un accroissement des « inputs » en produits de traitement et en engrais, donc de la soumission de l'organisation de la production paysanne à une intervention exogène. Or toute l'histoire du développement de l'économie de plantation, la clé de sa réussite, résident en ce mouvement progressif d'autonomisation à l'égard de l'intervention extérieure. « Rationaliser » l'exploitation paysanne ne risque-t-il pas de casser tout simplement le ressort de son dynamisme ? Et, aussi important, une action de ce type, forcément coercitive dans une large mesure et nécessitant un endettement croissant des paysans, ne risque-t-elle pas de couper définitivement l'État ivoirien de cette masse de planteurs, petits, moyens et grands originaires d'une multitude d'ethnies, qui a constitué sa base sociale contre le pouvoir colonial et semble avoir largement « balisé » ses revendications traduites en termes d'opposition ethnique ?

GRANDE CÔTE

PAYS NIDMIKKA PETITE CÔTE et CAP-VERT et PAYS SERERE et SOSÉ

GAMBIE et « RIVIERES DU SUD »



**La pêche maritime artisanale sénégalaise : la redécouverte d'un développement « informel »**

Le « développement » de la pêche maritime artisanale sénégalaise fut entrepris essentiellement à partir de la Seconde Guerre mondiale et est poursuivi aujourd'hui dans des termes assez semblables. Sa logique, du point de vue des colonisateurs-développeurs est comparable à celle que nous venons d'examiner à propos de l'économie de plantation. Sa dimension supplémentaire réside dans le fait qu'il s'agit d'une activité de subsistance « traditionnelle » (j'insiste sur les guillemets pour les raisons que l'on va voir).

Il est utile, ici encore, de partir de la vision courante et superficielle ayant cours dans le milieu des « décideurs » et des experts. On doit cependant distinguer selon que l'on se situe avant ou après le phénomène qui a le plus profondément marqué l'activité de pêche : la motorisation des pirogues. Je précise que je parlerai essentiellement ici de la pêche maritime piroguière. Bien que celle-ci ait toujours entretenu des relations avec les débouchés et même la production dite « industrielle », je ne parlerai qu'incidemment de ces derniers qui offrent pourtant à l'analyse de la situation « de développement » des perspectives tout aussi intéressantes. De même, je laisserai de côté la pêche continentale.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale la pêche qualifiée d'indigène ne retint guère l'attention du colonisateur-développeur, parce que jugée « traditionnelle » et donc archaïque. Concernant la mise en valeur des richesses halieutiques des côtes sénégalaises, parmi les plus poissonneuses d'Afrique occidentale pour des raisons climatiques et hydrographiques, l'administration française tablait sur la pêche industrielle européenne. Malgré l'échec de l'appel et des incitations dirigés vers l'armement industriel français (seul répondit le secteur artisanal breton et basque pour faire face à une crise de reconversion de ce type de pêche en métropole), les services coloniaux se désintéressèrent de la pêche piroguière considérée comme « peu susceptible d'évoluer ».

C'était déjà une vue bien erronée des choses. Si les

colonisateurs avaient été en mesure de prendre en considération l'histoire économique et technologique de ce secteur, ils auraient eu bien des surprises. Les techniques de pêche et de navigation, considérées comme archaïques et peu évolutives, révèlent bien des transformations et même de véritables révolutions. Je ne peux m'étendre ici sur ce sujet passionnant. J'indique seulement qu'une reconstitution des faits, depuis les premiers témoignages portugais du XV<sup>e</sup> siècle, montre l'importance économique de la pêche, de la transformation du poisson et de la navigation de commerce dès cette époque. Le XVII<sup>e</sup> siècle voit l'adoption de voiles et de gréements complexes sur les pirogues monoxyles utilisées à la pêche et au cabotage dans un contexte de fort développement des échanges, notamment avec les Européens. Aux techniques de pêche déjà connues (harpon, ligne, filet maillant, filet coulissant) s'ajoute la grande senne de plage. Au XVIII<sup>e</sup> siècle se développe la traite des esclaves, renforçant l'influence européenne, enrichissant les aristocraties guerrières mais désastreuse pour les populations d'agriculteurs et les activités d'échanges du littoral. Autour de l'établissement français de Saint-Louis se développent toutefois des activités de pêche et de navigation spécialisées d'où va naître progressivement la petite pirogue contemporaine avec bordées ajoutées, éperons et gréements à livarde, alors que dans d'autres parties du littoral la navigation régresse, les gréements complexes disparaissent, le séchage du poisson décline. Enfin dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'extension de l'économie arachidière (antérieure à l'occupation coloniale elle-même) et la multiplication sur le littoral de petits ports d'évacuation redonnent à la pêche maritime indigène une nouvelle vigueur avec l'expansion du marché du poisson frais et transformé : un nouveau procédé de transformation apparaît en effet, utilisant le sel ; l'utilisation de la coque et de la paille d'arachide permet à la technique du braisage de s'étendre ; l'armement piroguier mis au point à Saint-Louis est peu à peu adopté par les pêcheurs du sud : les pêcheurs du nord entreprennent des campagnes saisonnières de pêche jusqu'en Casamance, d'autres combinent campagnes de pêche et navigation de commerce... Toutes ces activités, toutes ces transformations concer-



nent des groupes qui ne sont pas tous « ancestralement » voués à la pêche en mer ou à la pêche tout court...

Si on ne peut exiger des colonisateurs qu'ils s'intéressent à l'histoire des peuples qu'ils assujétissent, on pourrait penser qu'ils sont attentifs aux transformations économiques induites directement ou indirectement par leur présence. Une enquête approfondie sur la pêche maritime indigène fut effectuée au début du siècle. Curieusement, l'ouvrage décrit minutieusement son importance et sa variété... mais conclut à l'inéluctabilité de fonder le développement de la pêche maritime sur les pêcheries européennes. Un peu plus tard, la principale préoccupation du service technique spécialisé dans la pêche sera toujours d'amener la pêche indigène à ressembler au plus près ou à s'associer à la pêche européenne : introduction d'embarcations européennes ; développement du procédé européen de salage du poisson ; approvisionnement du secteur de transformation européen (salé-séché, conserve) ou, durant les guerres et les crises, du marché de consommation métropolitain lui-même. Il est intéressant de noter que, pourtant, durant cette période qui s'étend jusqu'à vers 1960, les seules pêcheries ou industries de transformation européennes qui subsistent utilisent presque exclusivement des techniques de pêche locales ou s'approvisionnent auprès des pêcheurs sénégalais...

C'est même cet approvisionnement qui contribue au développement des techniques et à l'importance de la pêche artisanale africaine. Il apporte à celle-ci un débouché rémunérateur supplémentaire de celui que constitue le marché de consommation local, lui-même élargi par le développement des escales et de l'économie arachidière d'une part, des techniques de transformation d'autre part, mais qui reste limité quant aux prix payés aux producteurs par le niveau de revenu des populations. Ainsi les pêcheurs restent-ils toujours sensibles aux incitations du secteur européen : ce fut le cas durant les années 1940 concernant le salé-séché pour approvisionner la métropole et le requin dont on extrayait la vitamine A. Aujourd'hui encore, aussitôt qu'un marché ponctuel rémunérateur s'offre à eux, les pêcheurs piroguiers savent saisir l'opportunité (par exemple, aujourd'hui, pêcherie de céphalopode, de requin, de crevette en Casamance, de

sardinelle pour l'usine de farine de Djifère, ou de poissons nobles pour le maréyage d'exportation). Mais dans bien des cas ces opportunités s'avèrent conjoncturelles. Ce fut le cas notamment de l'approvisionnement des entreprises de transformation européenne des années 1940. Celles-ci périclitèrent avec la libération des échanges de l'après-guerre et la découverte de la synthèse de la vitamine A.

C'est dans cette conjoncture fatale aux entreprises et aux très rares armements locaux européens qu'est mis en place un service administratif consacré spécialement au développement de la pêche. Il expérimente en 1950 une opération de motorisation des pirogues. Elle avait plusieurs objectifs : fixer sur la grande Côte, entre Saint-Louis et le Cap-Vert, les pêcheurs saint-louisiens (Saint-Louis était alors la capitale de la colonie du Sénégal, Dakar étant le siège du Gouvernement général de l'AOF) ; en augmentant la productivité et la production grâce à la motorisation, relancer les petites industries de transformation européennes ou syro-libanaises en leur assurant un approvisionnement régulier ; enfin susciter l'adoption d'un armement motorisé spécialisé différent des pirogues. L'opération réussit dans les moyens qu'elle se proposait (220 pirogues motorisées en 1955, 400 en 1958), mais guère dans ses objectifs. La motorisation suscita au contraire un allongement et une complexification des campagnes de pêche et surtout permit aux pêcheurs de se rapprocher des marchés et des centres de maréyage les plus importants. Le réseau de maréyage africain, lui aussi bien improprement qualifié d'informel, favorisa en effet la progression des débarquements et la vulgarisation des méthodes de pêche. Dans ce cas l'expansion du marché local se retourna contre l'objectif d'assurer l'approvisionnement de la petite industrie. Je cite le rapport du service technique des pêches de 1955 : « L'achat sur plage, le transport, la revente, le détaillage et l'achalandage sont organisés d'une façon remarquable et économique. Des prêts et avances en nature, le règlement des ventes après la liquidation, les avantages et faveurs pour les anciens marins-pêcheurs font que la profession est très bien défendue, si bien même qu'elle a porté un dur coup à l'activité du poisson traité. » Enfin, loin de

faire disparaître les pirogues, la construction s'adapta à la motorisation et aux nouvelles conditions de pêche (aujourd'hui des pirogues peuvent dépasser 20 mètres et porter plus de 20 tonnes de poissons sans être de conception radicalement différente des petites pirogues d'avant-guerre).

Durant cette période des années 1950, la pêche sénégalaise est le domaine quasi exclusif de la pêche artisanale. L'approvisionnement du marché de consommation local est le moteur de l'expansion : les prix au détail suivent ceux de l'arachide payés aux producteurs, qui conditionnent l'ensemble des transactions du pays. Les prix à la production augmentent moins vite (ils s'alignent plutôt sur l'évolution des salaires urbains et des prix des produits alimentaires). L'augmentation des prises à la fin des années 1950 détermine un tassement de l'évolution des prix du poisson à la consommation mais la demande est si forte que les prix restent soutenus.

Le problème de la commercialisation et des prix préoccupe l'administration coloniale, dépassée par l'expansion de la production et du maréyage. Une organisation « coopérative » de commercialisation est mise sur pied par l'Administration en 52-54 (Coopmer). Mais l'organisation des mareyeurs leur permet de pratiquer de hauts prix d'achat aux pêcheurs et des prix de « dumping » aux détaillants qui se trouvent en mesure d'offrir aux consommateurs les mêmes prix que la COOPMER. Celle-ci ne peut supporter la concurrence du maréyage et disparaît.

Des coopératives de droit commun existent également. Elles émanent des mesures administratives et politiques prises en faveur de l'organisation coopérative depuis 1948. Elles relèvent en fait des stratégies politiques au Sénégal dans l'après-guerre. Leur activité est réduite et leur résultat est plutôt d'asseoir des relations de clientèles. D'autre part, la Mutuelle sénégalaise des pêcheurs motorisés est créée en 1952 et constitue un simple groupement d'achat à crédit des moteurs.

C'est donc en dehors de l'encadrement administratif qu'il faut chercher la dynamique d'expansion de la pêche artisanale. La motorisation des pirogues est certes initiée par le Service des pêches (elle repose d'ailleurs sur une

organisation essentiellement commerciale et sur une subvention relativement faible). Mais elle n'explique pas en totalité l'expansion de la pêche artisanale en mer (et *a fortiori* dans les bras de mer où la motorisation n'intervient pas : Saloum et surtout Casamance).

C'est dans les années 1950 que la pêche artisanale acquiert définitivement la forme qui est la sienne aujourd'hui : celle d'une activité reposant sur une organisation du travail domestique mais dont l'essentiel de la production est destiné au marché par l'intermédiaire des femmes de pêcheurs (surtout sur la Grande Côte), des mareyeurs (surtout sur la Petite Côte) et de la vente aux entreprises d'exportation européennes (notamment pour les crustacés).

Le développement de cette forme de « petite production marchande » (par opposition à une production où seul le « surplus » est commercialisé, ou à une production organisée sur la base du salariat) suscite une plus grande spécialisation de la pêche. C'est à cette époque que l'agriculture est définitivement abandonnée par les Guet-ndariens, qu'elle décroît fortement dans les villages lebu du Cap-Vert et que de nombreux paysans serer de la Petite Côte viennent s'initier à la pêche en mer et s'installent à Mbour et Joal, où, déjà, des Niominka se sont fixés. Ceux-ci délaissent la culture de l'arachide et développent une forte intégration de la navigation de transport et de la pêche en Gambie et en Casamance.

Avec l'Indépendance et la mise sur pied d'une administration autonome des pêches les mêmes tendances sont décelables. D'un côté la généralisation de la motorisation, qui se poursuit, et l'introduction de la senne tournante coulissante, rapidement adoptée dans les années 1970, suscitent un certain triomphalisme des services administratifs. D'un autre côté la reconstitution des faits montrent que le moteur essentiel de l'expansion reste le marché de consommation local, hors de portée de l'action administrative, et que les innovations que s'attribue celle-ci reposent sur des conditions endogènes antérieures : les incitations administratives sont sélectionnées par les pêcheurs et « retraduites » en quelque sorte à leur propre usage. Les coopératives encouragées par les pouvoirs publics demeurent limitées à leur fonction de

groupement d'achat de moteur et de matériel : les tentatives d'organisation du circuit commercial ont toujours tourné à l'avantage du mareyage indépendant ; l'évolution de la technologie des pirogues ne favorise pas mais s'oppose plutôt à une transformation des embarcations correspondant à la vision « moderniste » de l'administration ou des experts. Le poids du marché de consommation local et l'ancienneté de la « modernisation par l'intérieur », si l'on peut dire, de la pêche piroguière assurent à ce secteur « informel », selon la terminologie en vogue, la capacité de conserver une forte maîtrise de son évolution.

Avec la régression de l'économie arachidière, la pêche maritime retient de plus en plus l'attention du gouvernement sénégalais et des organismes de développement. Ceux-ci redécouvrent l'importance de ce secteur « informel », attribuant, par une lecture non historique des faits, l'essentiel de son évolution aux innovations introduites par les services administratifs coloniaux ou contemporains. En réalité le dispositif de développement antérieur a souvent été amené à « prendre le train en marche » et les « développés » ont largement manipulé le cadre et les moyens d'intervention qui leur étaient appliqués pour les intégrer à leur propre logique et dans un sens qui ne concordait pas toujours avec les objectifs des développeurs.

L'intervention de développement se propose toujours de « dynamiser » ce secteur informel et la mentalité, toujours jugée « conservatrice », des pêcheurs. Mais il est à craindre qu'une intervention trop contraignante de l'État « rationnel » limite la marge de manœuvre de l'innovation interne, celle qui a assuré dans les faits l'expansion de la pêche piroguière maritime et cela même si le « produit fini » ne correspond pas à la conception que se font de la « modernité » les techniciens du développement. Ainsi s'expliquent aujourd'hui l'inutilisation du port et des infrastructures de pêche de Saint-Louis construits à grands frais mais inadaptés au fonctionnement de la pêche piroguière ; l'interruption pour des raisons de non-rentabilité financière d'une usine de farine de poisson avec les conséquences subies par les pêcheurs piroguiers qui s'étaient équipés en confiance pour

l'approvisionnement ; ou encore les risques financiers ou de gestion inhérents au grand projet en cours de chaîne de froid pour approvisionner le marché intérieur alors que les secteurs de mareyage et de transformation « traditionnels » ne bénéficient guère d'aide à l'équipement.

### Conclusion : le développement comme objet d'étude

L'économie de plantation en Côte-d'Ivoire et la pêche maritime artisanale au Sénégal sont, une fois n'est pas coutume, des exemples de « développement » réussis. Mais dans l'un et l'autre cas la reconstitution des faits renverse quelque peu l'interprétation mécaniste et techniciste du développement. Inauguré par l'administration coloniale, mis en œuvre en des termes semblables par les États et les organismes spécialisés contemporains, ce développement n'a « réussi » dans les exemples précédents que dans la mesure où sa dynamique interne a su en partie s'approprier, en partie s'opposer aux objectifs tracés par les développeurs. De ce point de vue la continuité est certaine entre la conception de la « mise en valeur » coloniale et celle du « développement contemporain ». Ce qui est le plus illustratif de cette continuité, c'est le décalage entre les processus réels et la représentation que s'en font les « décideurs » institutionnels. La réussite ne peut qu'être le produit de leur intervention, l'échec est toujours attribuable à l'archaïsme, au conservatisme des « développés », aux défauts dus au caractère « informel » du secteur d'activité concerné. Seule une lecture historique et attentive des faits permet de renverser ces évidences qui sont étroitement liées à une situation elle-même historiquement située.

Cette lecture nous engage à concevoir la recherche scientifique sur le développement d'une tout autre manière que celle qui en fait un instrument technique opératoire pour modifier un milieu ou une activité en fonction d'objectifs déterminés, ou encore celle qui se donne des raisons politiques, sociales ou humanitaires.

Quels que soient les débats contradictoires sur le contenu du développement et ses visées, il aboutit d'abord à ce que l'on peut appeler une « situation de développement » où coexistent et interagissent au moins deux logiques globales : pour simplifier celle des « développeurs » et celle des « développés ». C'est cette dualité, sans cesse dépassée et reconstituée dans la pratique historique, qui est au cœur de l'observation scientifique du développement, même si « développeurs » et « développés » ne constituent pas, loin s'en faut, des entités homogènes et même si, surtout du côté des « développés », c'est leur hétérogénéité qui explique l'existence de stratégies internes et donc leur capacité de s'autotransformer en rapport avec les conditions extérieures.

Il y a tout simplement « développement » là où il y a des « développeurs » ; là où un des groupes se réclamant de la mise en œuvre du développement organise un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux. Le terme même de « développement », hérité de l'évolutionnisme social propre à la pensée occidentale et de sa conception de l'État héritée des Lumières, ne date d'ailleurs pas, comme on le croit souvent en ce qui concerne l'Afrique occidentale, de l'époque des Indépendances. Dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, « un riche et fécond développement » du Sénégal est attendu de la croissance de l'agriculture indigène après la fin de la traite des esclaves et l'échec des tentatives de colonisation agricole européenne. C'est, nous l'avons vu, le « Plan de développement » mis en œuvre par le gouverneur Angoulvant en Côte-d'Ivoire à partir de 1908 qui est considéré comme l'initiateur de l'économie de plantation dans cette colonie. En 1921, le « programme général de mise en valeur des colonies françaises » du ministre Sarraut éclipse cette terminologie mais s'inspire des mêmes principes. De son côté la Grande-Bretagne instaure dès 1929 un « Colonial Development Fund ». Rappelons enfin le FIDES de 1946 (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social), pour écarter cette idée que le terme et la préoccupation d'un développement planifié ont été instaurés vers 1960.

Une étude scientifique du développement est donc d'abord une étude *sur* le développement ainsi défini, sur

(Je cite Marc Augé) « l'action même de développer », sur « l'ensemble complexe formé par les « développeurs » et les « développés ». Un tel objet d'étude intègre l'analyse de la logique des développés qui montre comment, dans nos deux exemples précédents, le « développement » n'intervient pas sur une table rase. Mais l'objet d'étude intègre aussi l'analyse du dispositif d'intervention lui-même, les représentations qu'il se fait de son action et des collectifs « à développer ». En tant qu'objet historique, le développement nous invite à un retour sur nos propres sociétés, sur leur anthropologie ou leur ethnologie, sur les conditions d'émergence, bien avant que la colonisation soit effective, de cette catégorie de « développement » appliqué à l'Autre.

#### OBSERVATIONS ET LECTURES COMPLÉMENTAIRES

##### 1. *Sur l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire.*

(La présentation repose sur les recherches en cours effectuées conjointement par J.P. DOZON et moi-même dans le cadre de l'équipe « Autonomie et dépendance » du département « Conditions d'un développement indépendant » de l'ORSTOM).

J.P. CHAUVEAU et J.-P. DOZON, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », à paraître dans les *Cahiers ORSTOM Sciences humaines*.

J.-P. CHAUVEAU, J.-P. DOZON et J. RICHARD, « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire », *Africa* 51(2), 1981.

##### 2. *Sur la pêche maritime artisanale au Sénégal*

(La présentation repose sur mes recherches en cours dans le cadre du département « Connaissance et mise en valeur des systèmes aquatiques » de l'ORSTOM et de l'Institut sénégalais

de recherche agricoles — Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye).

Il n'y a pas d'articles ou d'ouvrages *édités* concernant la perspective choisie. On pourra consulter néanmoins :

DOMINGO (J.), « Deux expériences de développement de la pêche maritime au Sénégal », *Cahiers d'Outre-Mer*, 35 (137), janvier-mars 1982.

GERLOTTO (F.), STEQUERT (B.), BRUGGE (W.-J.), « La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest : la pêche au Sénégal », *La Pêche maritime*, 20 février 1979.

GRUVEL (A.), *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des Rivières du sud*, Paris, Challamel, 1908.

NGUYEN VAN CHI-BONNARDEL (R.), « Économie commerciale et migrations de travail sur le littoral sénégalais », *Cahiers d'Études Africaines*, XX-3, 1980.

### 3. Sur le « développement »

ACHARD (P.), « "Sociologie du développement" ou sociologie du "développement" », *Revue Tiers monde*, XXIII, 90, avril-juin 1982.

AUBERTIN (C.), CABANES (R.), CHAUVEAU (J.-P.), COUTY (P.), PONTIE (G.) et ROBINEAU (C.), « Histoire de développer... », *Revue Tiers monde*, XXIII, 90, avril-juin 1982.

AUGE (M.), « Sous-développement et développement : terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone », *Africa*, XLII, 3, 1972.

BASTIDE (R.), *Anthropologie appliquée*, Petite Bibliothèque Payot, 1971.

WEBER (J.), « Le développement : concept, doctrine ou idéologie » in *Le développement : idéologies et pratiques*, ORSTOM, 1983.

F

P. BOIRAL, J.-F. LANTERI, J.-P. OLIVIER DE SARDAN  
(sous la direction de)

# Paysans, experts et chercheurs en **AFRIQUE NOIRE**

*Sciences sociales et développement rural*

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 34087a1  
Cote : B

Éditions KARTHALA  
22-24, bd Arago  
75013 Paris

CIFACE  
6, rue de Marignan  
75008 Paris

B4 B01

~~1408~~ 18418